

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 1 /05.07.2023

L'an deux mil vingt-trois, le cinq juillet à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Celles-sur-Belle, dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, à la mairie de Celles-sur-Belle, sous la présidence de Madame le Maire de Celles-sur-Belle.

Nombre de conseillers en exercice : 29

Quorum : 15

Conseillers présents : 20

Date de convocation : 27 juin 2023

Présents : BRUNET Sylvie, COUSIN Sylvie, RAMBAUD Fabrice, CROMER Marie-Thérèse, DOLBEAU Alain, ROBIN Evelyne, ROBERT Bernard, FOUCHE Jean-Louis, DENIS Pascal, TURPAULT Caroline, BODIN Dominique, GUERRY Sabrina, RIVault Laurent, BRETONNIER Pascal, DECron Marie-Paule, LABARRE Eric, VETILLARD Gilles, GAZEAU Emmanuelle, BEDON Christine, BARRET Jean-Michel,

Absents excusés

BERTHONNEAU Frédéric a donné pouvoir à BRUNET Sylvie

TALON Méлина a donné pouvoir à COUSIN Sylvie,

LEON-HENRI Aurélie, BROUSSARD Raphaël, CHAMPIGNE Philippe, HICQUEBRANT Justine, DEMILLAC Madenn, PICARD Christian, GADEAU Chantal

Secrétaire de séance : COUSIN Sylvie

Objet : Financement des travaux de la couverture de la nef de l'abbatiale

Par délibération du 20 octobre 2021, le conseil municipal a approuvé les travaux de remaniage de la couverture en tuiles canal de l'abbatiale de Celles-sur-Belle prévus par l'entreprise FP Couverture pour un montant HT de 25 574,31 € HT soit 30 689,17 € TTC.

Des subventions avaient été demandées auprès de la DRAC d'un montant de 10 229,72 € (40%) et du Département de 6 393,58 €.

L'entreprise n'a pas réalisé les travaux et l'état de la couverture de l'ancienne chapelle s'est aggravé. Le devis de l'entreprise FP Couvertures a été annulé par courrier en recommandé avec accusé de réception en date du 26 avril 2023.

La DRAC ayant déjà versée la subvention de 10 229,72 € en 2021, il convient de lui rembourser.

Deux nouveaux devis ont été réalisés :

- Couverture 2 Sévrienne pour la couverture zinguerie : 56 606,55 € HT – 67 927,86 € TTC
- Entreprise Chartron pour la charpente : 3 453 € HT – 4 143,60 € TTC

Afin de mener à bien cette opération, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- valide le remboursement auprès de la DRAC de la subvention d'un montant de 10 229,72 €
- approuve le nouveau programme de travaux et confirme sa volonté de les effectuer pour un montant total de 60 059, 55.HT (72 071,46 TTC),
- sollicite l'aide financière de l'Etat (Ministère de la culture et de la communication) à hauteur de 45% soit 27 026,80 €,
- sollicite l'aide financière du Département pour un montant maximum de 10 000 €,
- approuve le budget prévisionnel de l'opération :

Etat	27 026,80 €
Département	10 000,00 €
Autofinancement	23 032,75 €
Montant subventionnable	60 059,55 €

Fait et délibéré, en Mairie, les jours, mois et an ci-dessus.

Au registre sont les signatures.

La secrétaire de séance
Sylvie COUSIN



Le Maire,
Sylvie BRUNET

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
N° 2 /05.07.2023

L'an deux mil vingt-trois, le cinq juillet à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Celles-sur-Belle, dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, à la mairie de Celles-sur-Belle, sous la présidence de Madame le Maire de Celles-sur-Belle.

Nombre de conseillers en exercice : 29

Quorum : 15

Conseillers présents : 20

Date de convocation : 27 juin 2023

Présents : BRUNET Sylvie, COUSIN Sylvie, RAMBAUD Fabrice, CROMER Marie-Thérèse, DOLBEAU Alain, ROBIN Evelyne, ROBERT Bernard, FOUCHE Jean-Louis, DENIS Pascal, TURPAULT Caroline, BODIN Dominique, GUERRY Sabrina, RIVAULT Laurent, BRETONNIER Pascal, DECROU Marie-Paule, LABARRE Eric, VETILLARD Gilles, GAZEAU Emmanuelle, BEDON Christine, BARRET Jean-Michel,

Absents excusés

BERTHONNEAU Frédéric a donné pouvoir à BRUNET Sylvie

TALON Méлина a donné pouvoir à COUSIN Sylvie,

LEON-HENRI Aurélie, BROUSSARD Raphaël, CHAMPIGNE Philippe, HICQUEBRANT Justine, DEMILLAC Madenn, PICARD Christian, GADEAU Chantal

Secrétaire de séance : COUSIN Sylvie

Objet : Convention de mise en sécurité d'objets patrimoniaux à l'abbaye

Par délibération en date du 23 mars 2023, le conseil municipal de la commune de Saint-Maixent de Beigné (79) sollicite la commune de Celles-sur-Belle pour procéder au dépôt conservatoire d'objets avant d'envisager une restauration et sa réinstallation dans l'église communale. La liste des objets sera dressée lors de chaque versement.

Pour ce faire, il convient d'établir une convention entre les communes de Saint-Maixent de Beigné et de Celles-sur-Belle. Elle définit les conditions de prise en charge et de stockage de ces objets ainsi que la durée fixée à 5 ans.

Au vu de ces éléments, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

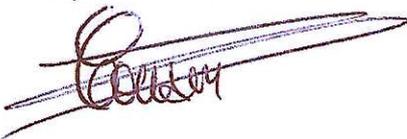
- approuve la convention de mise en sécurité d'objets patrimoniaux entre les communes de Saint-Maixent de Beigné et de Celles-sur-Belle jointe à la présente délibération,
- autorise Madame le Maire à signer la convention à intervenir ainsi que tout document se rapportant à ce dossier.

Fait et délibéré, en Mairie, les jours, mois et an ci-dessus.

Au registre sont les signatures.

La secrétaire de séance
Sylvie COUSIN

Le Maire,
Sylvie BRUNET



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 3 /05.07.2023

L'an deux mil vingt-trois, le cinq juillet à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Celles-sur-Belle, dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, à la mairie de Celles-sur-Belle, sous la présidence de Madame le Maire de Celles-sur-Belle.

Nombre de conseillers en exercice : 29

Quorum : 15

Conseillers présents : 20

Date de convocation : 27 juin 2023

Présents : BRUNET Sylvie, COUSIN Sylvie, RAMBAUD Fabrice, CROMER Marie-Thérèse, DOLBEAU Alain, ROBIN Evelyne, ROBERT Bernard, FOUCHE Jean-Louis, DENIS Pascal, TURPAULT Caroline, BODIN Dominique, GUERRY Sabrina, RIVAULT Laurent, BRETONNIER Pascal, DECROON Marie-Paule, LABARRE Eric, VETILLARD Gilles, GAZEAU Emmanuelle, BEDON Christine, BARRET Jean-Michel,

Absents excusés

BERTHONNEAU Frédéric a donné pouvoir à BRUNET Sylvie

TALON Méлина a donné pouvoir à COUSIN Sylvie,

LEON-HENRI Aurélie, BROUSSARD Raphaël, CHAMPIGNE Philippe, HICQUEBRANT Justine, DEMILLAC Madenn, PICARD Christian, GADEAU Chantal

Secrétaire de séance : COUSIN Sylvie

Objet : Convention avec un vétérinaire

Le maire est responsable de la lutte contre la divagation animale sur le territoire de sa commune. Il lui appartient, en particulier, « de prendre toutes dispositions propres à empêcher la divagation des chiens et des chats ».

Concernant les chiens, la commune a passé une convention avec Animal'Or pour l'accueil des chiens errants. Mais ce refuge ne recueille pas les chats.

Pour ces derniers, la commune a installé un lieu d'accueil dans l'enceinte des services techniques pour héberger les chats errants durant un délai franc de garde de 8 jours ouvrés (article L 211-25 du CRPM). Pendant cette période, les services doivent procéder à la recherche des propriétaires et à leur restitution quand ils sont réclamés. La surveillance sanitaire est assurée par un vétérinaire si l'animal nécessite des soins. A l'issue des 8 jours, si l'animal n'est pas réclamé par son propriétaire, il est considéré comme abandonné et devient la propriété de la commune qui peut en disposer et le céder, à titre gratuit, à des fondations ou des associations de protection des animaux.

Dans le cadre de cette procédure, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide de passer une convention avec le vétérinaire de la commune, Madame Anne DEMAY, en pièce jointe à la présente délibération, pour les soins qui pourraient être apportés à ces chats,
- autorise Madame le Maire à signer cette convention.

Fait et délibéré, en Mairie, les jours, mois et an ci-dessus.

Au registre sont les signatures.

La secrétaire de séance
Sylvie COUSIN



Le Maire,
Sylvie BRUNET



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
N° 4 /05.07.2023

L'an deux mil vingt-trois, le cinq juillet à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Celles-sur-Belle, dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, à la mairie de Celles-sur-Belle, sous la présidence de Madame le Maire de Celles-sur-Belle.

Nombre de conseillers en exercice : 29

Quorum : 15

Conseillers présents : 20

Date de convocation : 27 juin 2023

Présents : BRUNET Sylvie, COUSIN Sylvie, RAMBAUD Fabrice, CROMER Marie-Thérèse, DOLBEAU Alain, ROBIN Evelyne, ROBERT Bernard, FOUCHE Jean-Louis, DENIS Pascal, TURPAULT Caroline, BODIN Dominique, GUERRY Sabrina, RIVault Laurent, BRETONNIER Pascal, DECron Marie-Paule, LABARRE Eric, VETILLARD Gilles, GAZEAU Emmanuelle, BEDON Christine, BARRET Jean-Michel,

Absents excusés

BERTHONNEAU Frédéric a donné pouvoir à BRUNET Sylvie

TALON Méлина a donné pouvoir à COUSIN Sylvie,

LEON-HENRI Aurélie, BROUSSARD Raphaël, CHAMPIGNE Philippe, HICQUEBRANT Justine,

DEMILLAC Madenn, PICARD Christian, GADEAU Chantal

Secrétaire de séance : COUSIN Sylvie

Annule et remplace la délibération reçue en Préfecture le 19 juillet 2023

Objet : Taxe intérieure sur la consommation finale d'électricité (TICFE)

Vu la directive européenne 2003/96/CE, du 27 octobre 2003, restructurant le cadre communautaire de taxation des produits énergétiques et de l'électricité,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2333-2 à L.2333-5, L.3333 à L.3333-3-3 et L.5212-24,

Vu les articles 1638 et 1639 A bis du Code général des impôts,

Vu les statuts du SIEDS,

Vu la délibération du Conseil Municipal N°9/22.09.2011, en date du 28 septembre 2011, relative à la taxe intérieure sur la consommation finale d'électricité,

Vu la délibération du Conseil Municipal N° 3/10.07.2020, en date du 10 juillet 2020, relative au transfert de la perception et de la fixation du taux de la taxe intérieure sur la consommation finale d'électricité au SIEDS,

CONSIDERANT les délibérations du Conseil Municipal du 22 septembre 2011 et 3 juillet 2020 concernant la taxe intérieure sur la consommation finale d'électricité ;

CONSIDERANT les programmes d'aides du SIEDS ;

Madame le Maire rappelle que depuis 2011, la taxe intérieure sur la consommation finale d'électricité est perçue en lieu et place de la commune au profit du SIEDS et que le Syndicat lui reverse 99% du produit de la TICFE perçue sur le territoire de la commune.

Elle précise qu'aujourd'hui, compte tenu du contexte et du changement de politique énergétique, certaines aides du SIEDS sont conditionnées par le reversement de la TICFE.

Sur proposition de Mme le Maire, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de laisser la totalité du produit de la TICFE perçu sur l'ensemble du territoire de la commune au profit du SIEDS afin de pouvoir répondre à l'ensemble des aides du Syndicat.

Fait et délibéré, en Mairie, les jours, mois et an ci-dessus. Au registre sont les signatures.

La secrétaire de séance
Sylvie COUSIN



Le Maire,
Sylvie BRUNET



L'an deux mil vingt-trois, le cinq juillet à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Celles-sur-Belle, dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, à la mairie de Celles-sur-Belle, sous la présidence de Madame le Maire de Celles-sur-Belle.

Nombre de conseillers en exercice : 29

Quorum : 15

Conseillers présents : 20

Date de convocation : 27 juin 2023

Présents : BRUNET Sylvie, COUSIN Sylvie, RAMBAUD Fabrice, CROMER Marie-Thérèse, DOLBEAU Alain, ROBIN Evelyne, ROBERT Bernard, FOUCHE Jean-Louis, DENIS Pascal, TURPAULT Caroline, BODIN Dominique, GUERRY Sabrina, RIVAULT Laurent, BRETONNIER Pascal, DECROON Marie-Paule, LABARRE Eric, VETILLARD Gilles, GAZEAU Emmanuelle, BEDON Christine, BARRET Jean-Michel,

Absents excusés

BERTHONNEAU Frédéric a donné pouvoir à BRUNET Sylvie

TALON Méline a donné pouvoir à COUSIN Sylvie,

LEON-HENRI Aurélie, BROUSSARD Raphaël, CHAMPIGNE Philippe, HICQUEBRANT Justine, DEMILLAC Madenn, PICARD Christian, GADEAU Chantal

Secrétaire de séance : COUSIN Sylvie

Objet : Rénovation éclairage public – Demandes de subventions

Dans le cadre de la loi de finances 2023, l'Etat a créé le fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires, aussi appelé « fonds vert ». Il doit permettre le déploiement d'actions territoriales sous la responsabilité des préfets. Ce fonds accompagne, notamment, la rénovation des parcs de luminaires d'éclairage public.

Depuis quelques années, la municipalité a entamé une démarche de rénovation de son parc d'éclairage public. Dans ce cadre, de nombreux points lumineux seront remplacés par des luminaires LED qui :

- apportent une nette amélioration en termes de biodiversité,
- permettent une économie d'énergie de l'ordre de 60%,
- améliorent la sécurité des usagers.

Une nouvelle tranche de travaux doit être lancée prévoyant :

- le remplacement des crosses,
- la remise aux normes avec horloge astro, des armoires de commandes,
- la sécurisation des câblages par une mise en conformité du réseau avec séparation du neutre.

Le montant des travaux est estimé à 97 345,00 € HT soit 116 814 € TTC.

Au vu de ces éléments, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- approuve le projet de rénovation du réseau d'éclairage public dont le montant est estimé à 97 345,00 € HT,
- sollicite une subvention auprès de l'Etat dans le cadre du fonds vert, d'un montant de 48 672,50 €,
- sollicite une subvention auprès du SIEDS d'un montant de 29 203,50 €,
- s'engage à réunir les financements nécessaires à l'exécution de l'opération sur le budget 2023 de la commune et d'assurer la maîtrise d'ouvrage de l'opération,
- autorise Madame le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette opération.

Fait et délibéré, en Mairie, les jours, mois et an ci-dessus. Au registre sont les signatures.

La secrétaire de séance
Sylvie COUSIN



Le Maire,
Sylvie BRUNET



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 6 /05.07.2023

L'an deux mil vingt-trois, le cinq juillet à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Celles-sur-Belle, dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, à la mairie de Celles-sur-Belle, sous la présidence de Madame le Maire de Celles-sur-Belle.

Nombre de conseillers en exercice : 29

Quorum : 15

Conseillers présents : 19

Date de convocation : 27 juin 2023

Présents : BRUNET Sylvie, COUSIN Sylvie, RAMBAUD Fabrice, DOLBEAU Alain, ROBIN Evelyne, ROBERT Bernard, FOUCHE Jean-Louis, DENIS Pascal, TURPAULT Caroline, BODIN Dominique, GUERRY Sabrina, RIVault Laurent, BRETONNIER Pascal, DECron Marie-Paule, LABARRE Eric, VETILLARD Gilles, GAZEAU Emmanuelle, BEDON Christine, BARRET Jean-Michel,

Absents excusés

BERTHONNEAU Frédéric a donné pouvoir à BRUNET Sylvie

TALON Méлина a donné pouvoir à COUSIN Sylvie,

LEON-HENRI Aurélie, BROUSSARD Raphaël, CHAMPIGNE Philippe, HICQUEBRANT Justine, DEMILLAC Madenn, PICARD Christian, GADEAU Chantal, CROMER Marie-Thérèse,

Secrétaire de séance : COUSIN Sylvie

Objet : Vente de terrains à Bourdevert

M. ARCHAIMBAULT Daniel a fait part de son souhait d'acquérir trois parcelles communales, en nature de prèS et taillis simples, situées au lieu-dit « Bourdevert », en zone Np du Plan Local d'Urbanisme, qui jouxtent sa propriété :

- ZH 68, d'une superficie de 5 270 m²,
 - ZH 72, d'une superficie de 1 011 m²,
 - ZH 73, d'une superficie de 2 225 m²,
- soit un total de 8 506 m².

La Direction Générale des Finances Publiques a estimé la valeur vénale de l'ensemble à 3 400 € (réf. DS 12746975).

Au vu de ces éléments, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité des suffrages exprimés

POUR : 20 voix - CONTRE : 1 voix (Bedon C.) - ABSTENTION : 0

- Décide de céder les parcelles ZH n° 68, 72 et 73, situées au lieu-dit « Bourdevert » à M. ARCHAIMBAULT Daniel,
- Fixe le prix de vente à 3 400 €,
- Charge Maître FRAYSSE, notaire à Celles-sur-Belle, de la rédaction de l'acte de vente,
- Autorise Madame le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette vente.

Fait et délibéré, en Mairie, les jours, mois et an ci-dessus.

Au registre sont les signatures.

La secrétaire de séance
Sylvie COUSIN



Le Maire,
Sylvie BRUNET



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 7 /05.07.2023

L'an deux mil vingt-trois, le cinq juillet à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Celles-sur-Belle, dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, à la mairie de Celles-sur-Belle, sous la présidence de Madame le Maire de Celles-sur-Belle.

Nombre de conseillers en exercice : 29

Quorum : 15

Conseillers présents : 19

Date de convocation : 27 juin 2023

Présents : BRUNET Sylvie, COUSIN Sylvie, RAMBAUD Fabrice, DOLBEAU Alain, ROBIN Evelyne, ROBERT Bernard, FOUCHE Jean-Louis, DENIS Pascal, TURPAULT Caroline, BODIN Dominique, GUERRY Sabrina, RIVault Laurent, BRETONNIER Pascal, DECron Marie-Paule, LABARRE Eric, VETILLARD Gilles, GAZEAU Emmanuelle, BEDON Christine, BARRET Jean-Michel,

Absents excusés

BERTHONNEAU Frédéric a donné pouvoir à BRUNET Sylvie

TALON Mélina a donné pouvoir à COUSIN Sylvie,

LEON-HENRI Aurélie, BROUSSARD Raphaël, CHAMPIGNE Philippe, HICQUEBRANT Justine, DEMILLAC Madenn, PICARD Christian, GADEAU Chantal, CROMER Marie-Thérèse,

Secrétaire de séance : COUSIN Sylvie

Objet : Acquisition d'une bande de terrain rue des Hirondelles

Mme BONNIN Danièle, domiciliée 15 rue des Hirondelles, propriétaire de la parcelle AD n° 414, a signalé que la commune a pris une bande de terrain le long de sa propriété pour revoir l'emprise des rues des Hirondelles et du Rouge Gorge.

Elle sollicite la réalisation d'un acte notarié pour régulariser cette emprise.

Mme METAIS Céline, géomètre, a établi le procès-verbal de délimitation scindant en deux la parcelle AD n° 414 :

- AD 490, d'une superficie de 985 m2, qui restera propriété de Mme BONNIN,
- AD 491, d'une superficie de 37m2, qui deviendra propriété de la commune.

Au vu de ces éléments, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide d'acquérir, à titre gratuit, la parcelle AD 491, d'une superficie de 37 m2,
- Charge Maître FRAYSSE notaire à Celles-sur-Belle de la réalisation de l'acte de vente,
- Précise que les frais de géomètre et de notaire sont à la charge de la commune,
- Autorise Madame le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette vente,
- Décide de classer cette parcelle dans le domaine public non cadastré de la commune.

Fait et délibéré, en Mairie, les jours, mois et an ci-dessus.

Au registre sont les signatures.

La secrétaire de séance
Sylvie COUSIN



Le Maire,
Sylvie BRUNET



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
N° 8 /05.07.2023

L'an deux mil vingt-trois, le cinq juillet à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Celles-sur-Belle, dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, à la mairie de Celles-sur-Belle, sous la présidence de Madame le Maire de Celles-sur-Belle.

Nombre de conseillers en exercice : 29

Quorum : 15

Conseillers présents : 20

Date de convocation : 27 juin 2023

Présents : BRUNET Sylvie, COUSIN Sylvie, RAMBAUD Fabrice, CROMER Marie-Thérèse, DOLBEAU Alain, ROBIN Evelyne, ROBERT Bernard, FOUCHE Jean-Louis, DENIS Pascal, TURPAULT Caroline, BODIN Dominique, GUERRY Sabrina, RIVAULT Laurent, BRETONNIER Pascal, DECROU Marie-Paule, LABARRE Eric, VETILLARD Gilles, GAZEAU Emmanuelle, BEDON Christine, BARRET Jean-Michel,

Absents excusés

BERTHONNEAU Frédéric a donné pouvoir à BRUNET Sylvie

TALON Méлина a donné pouvoir à COUSIN Sylvie,

LEON-HENRI Aurélie, BROUSSARD Raphaël, CHAMPIGNE Philippe, HICQUEBRANT Justine, DEMILLAC Madenn, PICARD Christian, GADEAU Chantal

Secrétaire de séance : COUSIN Sylvie

Objet : Rapport d'activités France Services – Année 2022

Le rapport annuel 2022 de la communauté de communes Mellois en Poitou sur l'activité de France Services a été présenté aux membres du conseil municipal.

Le rapport et l'avis du conseil municipal sont mis à la disposition du public.

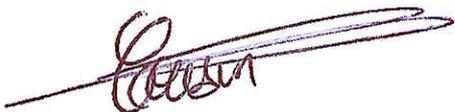
Vu le rapport sur l'activité de France Services pour l'année 2022 présenté par la communauté de communes Mellois en Poitou,

Le conseil municipal en a discuté et n'a formulé aucune remarque.

Fait et délibéré, en Mairie, les jours, mois et an ci-dessus.

Au registre sont les signatures.

La secrétaire de séance
Sylvie COUSIN



Le Maire,
Sylvie BRUNET



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
N° 9 /05.07.2023

L'an deux mil vingt-trois, le cinq juillet à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Celles-sur-Belle, dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, à la mairie de Celles-sur-Belle, sous la présidence de Madame le Maire de Celles-sur-Belle.

Nombre de conseillers en exercice : 29

Quorum : 15

Conseillers présents : 20

Date de convocation : 27 juin 2023

Présents : BRUNET Sylvie, COUSIN Sylvie, RAMBAUD Fabrice, CROMER Marie-Thérèse, DOLBEAU Alain, ROBIN Evelyne, ROBERT Bernard, FOUCHE Jean-Louis, DENIS Pascal, TURPAULT Caroline, BODIN Dominique, GUERRY Sabrina, RIVAULT Laurent, BRETONNIER Pascal, DECROU Marie-Paule, LABARRE Eric, VETILLARD Gilles, GAZEAU Emmanuelle, BEDON Christine, BARRET Jean-Michel,

Absents excusés

BERTHONNEAU Frédéric a donné pouvoir à BRUNET Sylvie

TALON Mélina a donné pouvoir à COUSIN Sylvie,

LEON-HENRI Aurélie, BROUSSARD Raphaël, CHAMPIGNE Philippe, HICQUEBRANT Justine, DEMILLAC Madem, PICARD Christian, GADEAU Chantal

Secrétaire de séance : COUSIN Sylvie

Objet : Création d'un poste pour le service comptabilité

L'agent affecté au service comptabilité nous a fait part de sa demande de mise en disponibilité pour élever des enfants de moins de 12 ans à partir du 1^{er} novembre 2023, pour 3 ans. Il s'agit d'une disponibilité de droit.

Son poste ne pouvant être immédiatement pourvu par un fonctionnaire et souhaitant que le recrutement d'un agent par voie de mutation soit possible, il est proposé la création d'un nouvel emploi permanent à temps complet pour le service comptabilité.

Au vu de ces éléments, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide de créer un emploi permanent à temps plein, à compter du 1^{er} septembre 2023, sur les trois grades suivants : adjoint administratif, adjoint administratif principal 2^e classe, adjoint administratif principal 1^{ère} classe.

Les grades non utilisés seront supprimés (après avis du comité social territorial) après le recrutement.

Fait et délibéré, en Mairie, les jours, mois et an ci-dessus.

Au registre sont les signatures.

La secrétaire de séance
Sylvie COUSIN

Le Maire,
Sylvie BRUNET

